

ARRETE N° SANTE 2023-05 du 07 juin 2023

PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'AP-HP AU CONSEIL DE  
LA FACULTE DE SANTE D'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu l'arrêté n°2023-62 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu l'arrêté n°2023-64 du 27 avril 2023 relatif à la proclamation des résultats à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité ;

Le doyen de la faculté de santé,

ARRETE :

Article 1 : À la suite de la proclamation des résultats du scrutin du 18 au 20 avril 2023 relatif à l'élection des représentants des personnels et des étudiants aux conseils centraux et facultaires d'Université Paris Cité, il convient de procéder à l'installation du nouveau conseil de faculté de la faculté de santé d'Université Paris Cité.

Article 2 : Conformément à l'article 7-I des statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité, le conseil de faculté est composé de 40 membres dont 6 personnalités désignées parmi lesquelles figurent 1 représentant de l'AP-HP et 1 représentant de l'Inserm désignés par leurs entités respectives.

Article 3 : Par courriel en date du 17 mai 2023, le Directeur général de l'AP-HP a désigné Madame Catherine PAUGAM pour représenter l'AP-HP au conseil de faculté de santé d'Université Paris Cité. Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 le Directeur général délégué à la stratégie de l'Inserm a désigné Madame Sabrina Sahnoun pour représenter l'Inserm au conseil de faculté de santé d'Université Paris Cité.

**Le présent arrêté vaut désignation de Madame Catherine PAUGAM et de Madame Sabrina SAHNOUN en tant que respectivement représentantes de l'AP-HP et de l'Inserm au sein du conseil de faculté.**

Article 4 : La directrice générale déléguée de la faculté de santé d'Université Paris Cité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, 07 juin 2023

Le doyen de la faculté de santé

 **Université  
Paris Cité**  
Faculté de Santé  
Pr. Xavier Jeunemaitre  
Doyen  
2 rue Valette - 75005 Paris

  
Xavier Jeunemaitre

Transmis au rectorat le :

Affiché le :

07 JUIN 2023

07 JUIN 2023